

Conseil municipal du 19.09.2016

Convocation en date du 10.09.2016
Début de séance 20h30 Fin de séance 23h00

Présent(s) :

Daniel CHASSEING, Maire
Martine CHASTAGNAC, Christian MADRANGE, Françoise TAVERT, Bernard RUAL Adjoints
Marcelle LAGARDE, Gérard MORATILLE, Emilie CHARTAGNAC, Carla LELIEVRE,
Laurence TER-HEIDE, Alain SAGE
Formant la majorité des membres en exercice.

Procuration(s) :

Delphine CLEDAT donne procuration à Bernard RUAL
Rémi BESNIER donne procuration à Daniel CHASSEING
Jean-Pierre GOUMONDIE donne procuration à Françoise TAVERT

Absents:

Etienne ANGLERAUD

1-présentation de l'étude de faisabilité sur la Maison de l'Arbre

Présentation faite par Mr Moulin du Cabinet Mérimé sur la requalification de la Maison de l'Arbre.

Ce document est travaillé en collaboration avec le comité de pilotage, représentée par des élus de la commune, le Pays de Tulle, le PNR, le CD et des membres de la société civile. L'étude présentée traduit les enjeux et stratégies de développement autour de la Maison de l'Arbre en intégrant toutes les autres infrastructures de la commune pour une meilleure lisibilité.

Il paraît important d'intégrer la Maison de l'Arbre (MA) dans le tourisme dans la destination de Chamberet.

A ce jour, il est plus pertinent de faire venir les clients sur des modes plus ludiques et leur proposer secondairement les découvertes possibles.

La MA s'intègre dans le territoire à des moments de vie et doit être liée avec l'ensemble de la réflexion du territoire

Il faut qualifier l'offre et tenir les « promesses ». Aujourd'hui le nombre important de thématiques proposées entraîne un manque de lisibilité.

L'arboretum doit être plutôt proposé comme un parc avec des activités multiples, des jeux, des espaces de détente, toujours dans un souci d'attractivité basé sur le loisir.

Ces deux outils doivent permettre de diversifier l'accueil de famille, de résidents et touristes en séjour de zones proches et des groupes en garantissant des offres simultanées pour enfants, adolescents, adultes, personnes âgées et handicapées sans oublier les consommations annexes (boissons, petite restauration, souvenirs, gourmandises...)

Le produit offert doit se différencier des autres destinations et parcs. Chamberet doit devenir une destination unique : un seul nom, une seule offre, une seule communication globale sur une thématique transversale comme par exemple

- jeux, détente en famille sur Chamberet et faire découvrir le territoire élargi, sport à Treignac, la COM COM, la découverte sur Chaumeil, PNR....

3 grands volets d'action

1- aménagement de la destination

Vendre Chamberet comme une destination de loisirs pour un public familial de proximité ou de vacances.

Renommer la MA et Arboretum de façon plus ludique donc plus attractive en donnant une destination Chamberetparc aux trésors par exemple

Communication unique pour la commune

Lier le territoire par des cheminements entre les sites touristiques ou de loisirs de la commune (vélos, voiture, équestre et carriole, piétons), par des parcours découverte, physique et digitaux afin de faciliter la mobilité sur le territoire de la commune

Aménager un espace d'accueil et d'information visible et efficient à la MA

Requalifier les offres en termes de service, de mobilier de loisirs, de repos, de voirie

2- les équipements

La MA devient un site d'accueil pour les touristes et visiteurs de la destination Chamberet et non une destination thématique

- Renommer la maison de l'Arbre
- Réactualiser son aménagement en se centrant sur le thème principal du bois et de la forêt et des thèmes connexes de la pomme et la ruche

Réaménager les espaces (espace d'accueil avec présentation cartographique de la commune et des activités, libérer de l'espace pour une meilleure circulation des flux et favoriser l'accueil de groupe, espace boutique...)

- Moderniser les signalétiques (application digitale)

L'Arboretum devra changer de nom pour être plus attractif et exprimer l'originalité de destination (site d'accueil et de détente, libre d'accès et ouvert à tout public.

- Requalifier les offres de découverte des zones d'activité : arboretum + application digitale et mobile
- Intervenir ponctuellement pour une requalification paysagère (parc, forêt, verger...) tout en gardant une approche esthétique et créative de l'espace paysager.
- Utiliser une signalétique qualitative, simple mais pérenne, avec information et QR Code
- Installer mobilier de confort et détente, théâtre de plein air, renouveler les jeux
- Implanter des services aux usagers : aire de pique-nique ombragée, aire de jeux pour enfants,

3- le management et commercialisation.

Promotion et commercialisation doivent être réalisées par des professionnels. Il est conseillé de prévoir un budget de +/-10% des investissements.

Elles sont à renouveler tous les ans et à tenir à jour.

Management et commercialisation se pensent par rapport à une destination. Il apparaît important de faire un diagnostic marketing (clientèle à cibler, priorisation, stratégie..) et d'établir des plans d'action (nom des sites, les différentes applications mobiles possibles, site web, nouvelle technique de communication, dépliant, partenariat, compétences à mobiliser....)

En conclusion il faut être en capacité

de clarifier et qualifier l'offre en montant en qualité (se tenir au thème principal structurant du bois et de la forêt et du bois et des thèmes liés au territoire comme la pomme et la ruche)

d'associer toutes les activités ludiques du territoire : jeux, accrobranche, golf, équestre, piscine...

de développer les services : accueil, aire de repos et pique-nique, aire de jeux, location vélos...

de lier MA et arboretum avec le centre bourg et les autres sites de loisirs (parc acrobatique, centre aquarécricatif) et inciter à la circulation des flux touristiques ;

de moderniser et unifier les signalétiques pour la MA, l'arboretum, le bourg et autres sites (intérêt des applications digitales et mobiles adaptées aux différents publics reçus)

de clarifier la gouvernance (maîtrise d'ouvrage, mode de gestion, partenariats...)
de qualifier la promotion et commercialisation
de mettre en lien les projets et actions avec les nouveaux territoires, avec leur passé et leur histoire.

Estimation des investissements

Maison de l'Arbre (scénographie, réaménagement du RDC, ..) +/-151000€ sur 2ans
Communication digitale +/- 83000 € sur 2ans
Commercialisation, promotion +/- 68 000 € sur 2ans
Prévoir en plus des aménagements routiers, des investissements pour le renouvellement des jeux, des moyens de transport (vélo électrique, calèche ...)
Des partenariats sont à construire pour les investissements lourds, la communication et les équipements.

L'intérêt d'un paysagiste, d'un architecte scénographe semble indispensable pour articuler ce projet avec l'existant.

2-3 les dossiers en cours et projets 2017

Etang de pêche : Va être pêcher

Aménager l'étang et son accès (pêcherie et lagune)

Aménager le ruisseau détourné pour aménager l'ancienne piscine et sa sortie

Aménager les ouvrages de l'ancienne piscine et le moine de l'étang

Acrobranche : projet de réaliser une tyrolienne au-dessus de l'ancienne baignade (en attente de subvention de l'Europe)

La Poste : l'accessibilité va se terminer lors de la réfection du parvis de la poste et route de la Poste prévu dans le programme voirie 2016.

Des travaux importants de rénovation des bâtiments de la Poste sont à prévoir.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de s'assurer les compétences d'un architecte pour ce programme.

La maison de santé : projet porté par la Com Com. Est présenté le 26.09 à la direction régionale de l'ARS de Bordeaux.

Les résidences Séniors : projet architectural est réalisé et validé. Vente de terrain en cours

Maison Roux : un programme de rénovation va être entrepris au fur et à mesure des vacances des appartements. Un dossier « énergie positive » va être déposée

Stand de tir : un pas de tir de 25-50 et 100m est en projet. Avant de lancer le projet, il est nécessaire de faire une étude phonique. Son cout s'élève a +/-3000€.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de lancer l'étude phonique par 13 voix pour et une abstention (Mr Sage)

Fontaines du Mont Ceix : un dossier est déposé au CAUE pour la mise en valeur des 6 fontaines du Mont-Ceix tout en valorisant également le territoire (sentier de Saint Jacques de Compostelle, circuit VTT, sentier PDIPR)

Les aides demandées : 40% du CD, sollicitation d'aide du PNR dans le cadre d'appel à projet pour la rénovation du petit patrimoine - en attente de réponse en fin de semaine. Un gros travail de débroussaillage est nécessaire, une convention, en cours de rédaction avec le service juridique du CD, doit être signée entre la mairie et les propriétaires qui sont favorables à cette mise en valeur.

Parc animalier : il serait à mettre en lien avec les orientations de développement de la MA et de l'Arboretum. Il pourrait être mis en gestion. La personne en charge de cette activité pourrait développer les promenades en calèche.

Pose de caméras en centre bourg : une demande de renseignements est faite auprès de la gendarmerie ainsi que le coût.

A l'issue de ces informations la décision d'installation sera proposée au vote du conseil.

Championnat de France VTT : les charges prévues +/-53000€

Les subventions possibles : 15 000 € de la Région, 8000 € de la COM COM ; 7000€ du Sénat; 6000€ des sponsors ; 6000€ de la commune

Automatisation de la station- service du garage G2M : **2016 DELIB62**

coût de l'investissement 30 000€, éligible à la subvention FISAC (fond d'intervention pour les services, l'artisanat et le commerce).

Subvention FISAC 20% et subvention de la mairie au moins égale à la subvention FISAC

COM COM : les panneaux d'information sur les communes sont enlevés de l'A20. Seules les communes distantes de 30kms au plus peuvent postuler pour la pose d'un panneau.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de déposer sa candidature.

Vestiaire au gymnase

Une demande de subvention va être déposée au CD pour aménager des WC, douches et une salle à proximité du gymnase pour les activités sportives autres que celles réalisées par le village vacances.

Douches au centre équestre à Scoeux : demande de douches pour les cavaliers.

Candélabres pour les roulottes : demande faite pour éclairer le cheminement qui va aux toues

Projet éco-rénovation de la mairie : le rez de chaussée distribuera en entrant la zone d'accueil avec espace de confidentialité et le bureau du Maire ; la salle du conseil municipal et le secrétariat. Une porte est créée pour permettre l'accès au 1^{er} depuis la salle du conseil municipal.

Le 1^{er} étage distribuera un bureau pour l'ASLH, mutualisé avec les agents responsables des activités sport nature et périscolaires ; une salle de réunion, un bureau et la salle du personnel.

Le 2^{ème} étage permet l'archivage.

Les travaux de réhabilitation : redistribution et réfection des espaces, électricité, chauffage et isolation par l'intérieur et changement des menuiseries extérieures.

Début des travaux mi-octobre 2016 pour une livraison prévue fin mars 2017.

Salle des fêtes la partie neuve est créée et les WC désaffectés sont en cours de démolition.

Chaufferie de la Valade

La vis de convoyage des plaquettes a été changée fin août; la chaudière fonctionne à nouveau. La réception des travaux interviendra après la saison de chauffe 2016/2017 sous réserve de bon fonctionnement.

Les Sectionnaires 2017 : 2016 DELIB61

C Madrange présente

- les parcelles qui nécessitent des éclaircies ou des améliorations sur la section de Scoeux
- les parcelles qui nécessitent des améliorations sur la section des Borderies
- les parcelles qui nécessitent des éclaircies ou coupe de taillis sur la section Laporte
- les parcelles qui nécessitent des coupes destinées à la vente et des coupes d'amélioration avec droit d'affouage sur la section de Jourgnac

Pour la section de Jourgnac ; les 3 garants sont Mrs SAGE A, Mezerette et Pradou.

Lotissement Bardinal : début des travaux

Programme voirie 2016 ; les interventions portent sur les secteurs suivants :

Parvis de la Poste

Rue de la poste avec l'accessibilité à la poste et place de parking PMR

Accès Maison Roux

Trottoir devant chez Mr Lacour et Hôtel de France

Carrefour de la route de Boisse et route de St Dulcet

Chemin des Petites Combes

Meyrignac

Village de Fontevialle Combelane Masmonteil

Village du Mons + route d'Arsouse

Brageas

Route des Monédières

Zone de l'Angle (aménagement d'une zone de parking pour l'entreprise adaptée)

Joulaeix

4- alimentation circuit court pour la cantine scolaire

Voir pour un label circuit court par la chambre d'agriculture

5- création d'un poste d'adjoint technique 1ere classe

2016DELIB57 et 2016DELIB58

Cette création est en lien avec l'ancienneté de l'agent dans son plan de carrière.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité de créer le poste d'adjoint technique 1ere classe et de supprimer le poste d'adjoint technique 2eme classe – 1 abstention Laurence TER-HEIDE

6- instauration de la taxe de séjour

2016DELIB59

La taxe de séjour est perçue par la COM COM

La Com Com actuelle demande à ce que la commune perçoive la taxe de séjour dans l'attente de la mise en place juridique de la COM COM Vézère Monédières Milles Sources au 01.01.2017. Délibération à l'unanimité

7- questions diverses

Achat de 2 mobil homes au camping Le Bois Combet

Mr le Maire propose le versement d'une subvention à l'association Patrimoine et découverte à hauteur de 900 € pour venir en aide à un agriculteur domiciliés à Saint Gilles (limitrophe de la commune) suite à l'incendie de leur grange.

Mr Sage, membre de cette association précise que le but de cette association n'est pas de d'aider un particulier. Il faut donc s'assurer que l'association puisse recevoir cette subvention. Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'octroyer cette subvention avec 11 voix pour, 1voix contre (E Chartagnac), 2 abstentions (C.Lelièvre, M Chastagnac) **2016 DELIB60**

Demande de Mme Eloise ADAD

Suite à son admission dans une école vétérinaire en Roumanie, elle sollicite une subvention de la commune pour ses études.

En contrepartie, elle s'engage à s'établir dans la commune.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de ne pas attribuer cette subvention car plus favorable à une aide à l'installation.